NOTE D'INFORMATION

CMR BONDS

Nature juridique FCP

Société de gestion

UPLINE CAPITAL MANAGEMENT

VISA DU CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) qui l'a visé sous la référence VP15021 en date du 09/07/2015

Hicham ELALAMY

C.D.V.M. NOBILIES NATED SO WORLD

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion UPLINE CAPITAL MANAGEMENT sise à 37 BD ABDELLATIF BEN KADDOUR représentée par DINAR MOUNYA en sa qualité de DIRECTEUR GENERAL, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

UPLINE CAPITAL MANAGEMENT

37, Bd. Abdellatif Ben kaddour CASABLANCA

Tél.: 05 22 95 49 60/ 05 22 95 49 61 Fax: 05 22 99 71 75/ 05 22 95 49 64

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'informations

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

Dénomination sociale

: CMR BONDS

Nature juridique

: FCP

Code Maroclear

: MA0000037574

Date et référence de l'agrément

: 10/07/2014, AG/OP/023/2014

- Date de création

: 16/07/2014

Siège social

: 37 BD ABDELLATIF BEN KADDOUR

Durée de vie

: 99 ans

Exercice social

: 01/01 au 31/12

Apport initial

: 1,000,000 de Dirhams

Valeur liquidative d'origine

: 1,000 Dirhams

- Etablissement de gestion

1,000 Dirilanis

DINAR MOUNYA

: UPLINE CAPITAL MANAGEMENT représentée par

- Etablissement dépositaire

: Banque Centrale Populaire

Commercialisateur

.

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter
Upline Capital Management	Mr Mohamed Majid BENJELLOUN

Commissaire aux comptes

: Mazars Audit & Conseil représentée par Kamal

MOKDAD

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

Classification

: Obligations OMLT

- Sensibilité min

: 1.1 (exclu)

Sensibilité min

: 10 (inclus)

- Indice de référence

: 100% MBI MT + 25 pbs

Objectifs de gestion : Procurer une croissance à moyen terme du capital en investissant, exclusivement, sur le marché de la dette émise ou garantie par l'Etat ainsi que sur les Titres de Créance Négociables et les obligations privées. La stratégie d'investissement favorisera le recours à la dette privée avec une politique de sélection de signatures s'appuyant sur une analyse rigoureuse du risque crédit.

- Stratégie d'investissement :

Le fonds est un OPCVM "Obligations Moyen et Long Terme". Dans cette optique, le FCP est en permanence investi à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « Obligations moyen et long terme », hors créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et hors liquidités, en titres de créances, tout en respectant la réglementation en vigueur.

- Durée de placement recommandée : 5 ans

- Souscripteurs concernés : CMR sans exclure les autres personnes physiques et morales . 1

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : 17/10/2014
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Hebdomadaire, La valeur liquidative est calculée chaque vendredi. En cas de jour férié, la valeur liquidative est calculée le premier jour ouvré suivant.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : La valeur liquidative est affichée hebdomadairement dans les locaux d'Upline Capital Management.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire du CDVM.
- Modalités de souscription et de rachat: Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues, auprès d'Upline Capital Management au plus tard jeudi avant 18 heures et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net du FCP par le nombre de parts, respectivement majoré ou diminué d'une commission de souscription ou de rachat.
- Affectation des résultats : capitalisation entière.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - 3%, au maximum 3% HT du montant souscrit.
 - Commission de rachat maximale :
 - o 3%, au maximum 3% HT du montant racheté.
 - Cas d'exonération :
 - Pour les souscriptions / rachats effectués par un porteur de parts qui a présenté, simultanément, une demande de souscription et de rachat enregistré sur la même valeur liquidative et portant sur le même nombre de parts, le prix de rachat / souscription est égal à la valeur liquidative.
- Frais de gestion :
 - 2% HT au maximum.Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérés par Upline Capital Management. Ils sont provisionnés à chaque valeur liquidative et prélevés trimestriellement.

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion	
(1)	10000 MAD HT	
Commissai		



re aux Comptes	
(2) Frais de publicatio n	20000 MAD
(3) CDVM	0,025% HT
(4) Dépositair e	0,015% HT
(5) Maroclear (commissi on de gestion du compte émission)	4000 MAD HT
(6) Maroclear (droit d'admissio n)	0,0075% si actif inférieur à 100 millions de Dhs; - 0,0025% si actif compris entre 100 et 500 millions de Dhs; - 0,0006% si actif compris entre 500 millions et 1 milliard; - 0,0001% si actif supérieur à 1 milliard
Prestation de la société de gestion	Frais de gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5)-(6)

